



Fimalac

**INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS
DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Fimalac indique qu'au 31 décembre 2010, le nombre total de droits de vote théoriques était de 51 105 516, le nombre de droits de vote exerçables était de 50 240 356 et le nombre d'actions composant le capital était de 28 830 000.